Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 077-247700065-20230203-DEL_20230209-DE

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT DE MEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :	26 janvier 2023
DATE D'AFFICHAGE :	8 février 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
En exercice :	43
Présents :	32
Absents :	11
Votants :	36

L'an deux-mille-vingt-trois,
Le 3 février à 19 heures,
Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans l'Espace Pierre Meutey, Pyramide Jean Didier à Mary-sur-Marne, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Pierre EELBODE.

ÉTAIENT PRESENTS *:*

CHANTAL ANTOINE, JEAN-PAUL BATTEREAU, BERNADETTE BEAUVAIS, CATHERINE BÉGUIN, GENEVIÈVE BORAWSKI, CATHERINE BOUDOT, NADINE CARON, VIRGINIE CHAVAGNAT, FRANCIS CHESNÉ, GILLES COLMANT, JEAN-LUC DECHAMP, OLIVIER DENEUFBOURG (suppléant de JÉRÔME GARNIER), DOMINIQUE DUCHESNE, PIERRE EELBODE, VICTOR ÉTIENNE, ISABELLE FAOUCHER, BRUNO GAUTIER, MAXENCE GILLE, ACHILLE HOURDÉ, ISABELLE KRAUSCH, FRÉDÉRIC MAAS, CAROLINE METZGER, PHILIPPE MIMMAS, CINDY MOUSSI-LE GUILLOU, JEAN-CLAUDE OFFROY, ROBERT PICAUD, MARIE-CHRISTINE RAMBURE-LAMBERT, ÉMILY RIGAUT (suppléante de YOLAND BELLANGER), KARINE ROUSSET, GILLES ROY, DANIEL SEVILLANO et FRANCINE THIERY.

ÉTAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNÉ POUVOIR *:*

VINCENT CARRÉ à GENEVIÈVE BORAWSKI, NATHALIE COUILLARD à DANIEL SEVILLANO, LUDIVINE HURAND à DOMINIQUE DUCHESNE et ARNAUD ROUSSEAU à PIERRE EELBODE.

ÉTAIENT ABSENTS *:*

CHARLES-AUGUSTE BENOIST, SÉBASTIEN BERTHELIN, PIERRE COURTIER, GILLES DUROUCHOUX, MONIQUE ESQUIROL, JEAN-DENIS LIMOSIN et YVES PARIGI.

SECRÉTAIRE :

CINDY MOUSSI-LE GUILLOU.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 077-247700065-20230203-DEL_20230209-DE

Réf. : 2023-02/09

OBJET : **Approbation du Rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-17-1,

VU l'avis de la Commission AMÉNAGEMENT DURABLE - TRAVAUX en date du 20 janvier 2023,

CONSIDÉRANT l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la réalisation d'un RPQS,

CONSIDÉRANT que le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs techniques et financiers décrits en annexe XIII du même code,

CONSIDÉRANT que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante,

CONSIDÉRANT qu'un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice,

CONSIDÉRANT que ces indicateurs doivent être transmis à l'Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France (ORDIF),

CONSIDÉRANT que le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de la Communauté de communes,

OUÏ l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des votes exprimés,

D'ADOPTER le Rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme
A Ocquerre, le 8 février 2023

Pierre EELBODE
Président

Cindy MOUSSI-LE GUILLOU
Secrétaire de la séance

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 077-247700065-20230203-DEL_20230209-DE

Rapport sur le prix et la qualité du service public

Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Année 2021

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 077-247700065-20230203-DEL_20230209-DE

Table des matières

A. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....2

I. TERRITOIRE DESSERVI.....2

I.1. Périmètre et population.....2

I.2. Organisation.....3

II. COLLECTE DES DÉCHETS PROVENANT DES MÉNAGES.....4

II.1. Définitions.....4

II.2. Collectes en porte-à-porte.....5

II.2.a. Organisation et quantité collectée.....5

II.2.b. Fréquence des collectes.....5

II.2.c. Matériel utilisé.....8

II.2.d. Performances de collecte.....9

II.2.e. Mesures prises pour améliorer le service.....9

II.3. Collectes en apport volontaire.....10

II.3.a. Verre.....10

II.3.b. Déchetteries.....11

II.4. Service hors service public.....12

III. TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILES.....13

III.1. Nature des traitements et valorisation.....13

III.2. Capacité et tonnage traité.....14

B. INDICATEURS FINANCIERS.....16

I. MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE D'ÉLIMINATION.....16

II. BILAN ANNUEL.....16

II.1. Dépenses du service.....16

II.2. Détail des montants des prestations.....16

II.3. Financement du service.....17

C. SYNTHÈSE.....17

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 077-247700065-20230203-DEL_20230209-DE

A. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

I. TERRITOIRE DESSERVI

La Communauté de communes du Pays de l'Ourcq regroupe 21 communes autour de Lizy-sur-Ourcq, au nord-est du département de la Seine-et-Marne. Elle s'étend sur une superficie de 23 500 hectares et compte une population de 17 439 habitants*.

La population prise en compte par le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères (S.MI.T.O.M) pour la facturation du traitement des déchets ménagers à la Communauté de communes et la déclaration à CITEO (ex-Eco-Emballage) en 2021 est de 17 918 habitants. C'est ce nombre qui sera retenu pour la présentation des données 2021 du service public d'élimination des déchets ménagers du Pays de l'Ourcq.

La Communauté de communes se caractérise par un habitat individuel important (80 %). Le taux d'habitat vertical est donc assez faible, et est plus important dans les communes de Crouy-sur-Ourcq et de Lizy-sur-Ourcq.

I.1. Périmètre et population

La carte suivante présente les différentes communes et leur situation géographique :

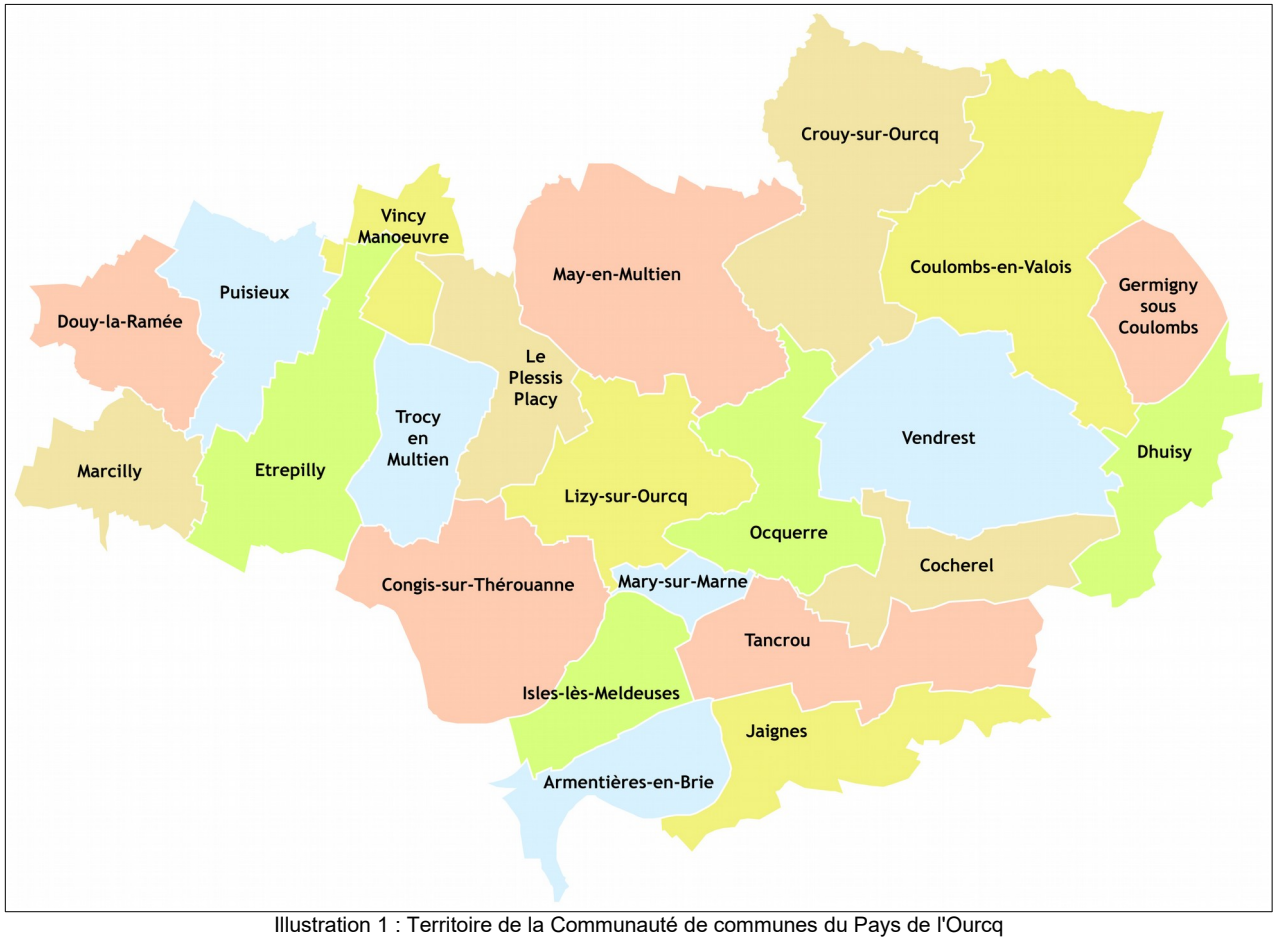

Illustration 1 : Territoire de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq

* Données I.N.S.E.E. 2019

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 077-247700065-20230203-DEL_20230209-DE

La population globale desservie par le service se répartit de la façon suivante :

Communes	Population en 2021
Armentières-en-Brie	1 255
Cocherel	641
Congis-sur-Thérouanne	1 771
Coulombs-en-Valois	579
Crouy-sur-Ourcq	1 966
Dhuisy	299
Douy-la-Ramée	324
Etrepilly	886
Germigny-sous-Coulombs	209
Isles-lès-Meldeuses	805
Jaignes	293
Le Plessy-Placy	272
Lizy-sur-Ourcq	3 611
Marcilly	490
Mary-sur-Marne	1 178
May-en-Multien	907
Ocquerre	460
Puisieux	319
Tancrou	362
Trocy-en-Multien	243
Vendrest	750
Vincy-Manoeuvre	297
Total	17 918

Tableau 1 : Répartition du nombre d'habitants sur les 22 communes

I.2. Organisation

Les communes ont délégué leurs compétences en matière de collecte, de transport et de traitement des déchets à la Communauté de communes, laquelle a subdélégué une partie de cette compétence au S.MI.T.O.M.

Ainsi, la collecte et le transport des ordures ménagères résiduelles, des emballages ménagers recyclables et journaux-magazines, du verre, des déchets verts et des extra-ménagers sont à la charge du Pays de l'Ourcq. Il assure aussi la dotation de bacs pour la collecte des emballages ménagers recyclables et journaux-magazines et le renouvellement des bornes aériennes pour la collecte du verre.

Depuis le 1er janvier 2005, le S.MI.T.O.M. exerce uniquement la compétence traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés. A ce titre, il assure :

- la valorisation des ordures ménagères résiduelles et extra-ménagers par incinération
- la valorisation matière des emballages ménagers recyclables et journaux-magazines (après tri)
- la valorisation du verre
- la valorisation organique des déchets verts (compostage)
- la gestion d'un réseau de 10 déchetteries et de 5 stations de transit.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 077-247700065-20230203-DEL_20230209-DE

Pour mémoire, le S.MI.T.O.M. du Nord Seine-et-Marne regroupe 168 communes (6 intercommunalités) représentant une population d'environ 327 909 habitants soit 23,21 % de la population seine-et-marnaise.

II. COLLECTE DES DÉCHETS PROVENANT DES MÉNAGES

En juin 2017, un contrat a été passé avec la société ECT Collecte pour la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles, des emballages ménagers recyclables et journaux-magazines ainsi que des extra-ménagers pour une durée de quatre ans (2018 à 2021). Un autre contrat a été signé pour la même période (2018-2021) avec la société MINERIS pour la collecte des points d'apport volontaire du verre.

II.1. Définitions

- **Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.)**

Sont compris dans la dénomination d'ordures ménagères résiduelles :

a) les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoiement normal des habitations et bureaux, débris de verre ou de vaisselle, chiffons, balayures et résidus divers hors ceux issus du balayage mécanique des voiries, dans des récipients placés devant les immeubles ou à l'entrée des voies inaccessibles aux camions de collecte ;

b) les déchets assimilables aux ordures ménagères résiduelles provenant des établissements artisanaux et commerciaux, voire des activités tertiaires et des campings déposés dans des récipients dans les mêmes conditions que les déchets des habitations et bureaux dans la limite de 240 litres par jour de collecte et par établissement ;

c) les produits du nettoiement des voies publiques, squares, parcs, cimetières et de leurs dépendances, rassemblés en vue de leur évacuation ;

d) les produits du nettoiement et détritus des halles, foires, marchés, lieux de fêtes publics, rassemblés en vue de leur évacuation ;

e) les déchets provenant des écoles, gendarmerie, maisons de retraite et de tous les bâtiments publics, déposés dans des récipients dans les mêmes conditions que les déchets des habitations et bureaux ;

f) le cas échéant, tout objet abandonné sur la voie publique, ainsi que les cadavres des petits animaux.

- **Emballages Ménagers Recyclables et Journaux-Magazines (E.M.R.-J.M.)**

Sont compris dans la dénomination d'emballages ménagers recyclables et journaux-magazines collectés dans les bacs de collecte :

a) les bouteilles plastiques en vrac et vides, telles que les bouteilles opaques, les bouteilles d'huile, les bidons (lait, lessive, assouplissant, gel douche, shampoing, produit d'entretien, gel W.C., ...) et les bouteilles transparentes et colorées (jus de fruit, eau minérale y compris les bouteilles de 3 et 5 litres, eau gazeuse, eau aromatisée, sodas...) ;

b) les papiers et les cartons, tels que les journaux, prospectus et magazines, les briques alimentaires en vrac et vides (lait, soupe, jus de fruit, boisson chocolatée...) et les boites et suremballages en carton en vrac et vides (emballages de yaourts, gâteaux, lessive, céréales, dentifrices...) ;

c) et les emballages métalliques en vrac et vides, tels que les conserves et canettes (boites de conserves, de boisson), les aérosols et bidons (déodorants, bidons de sirops) et les barquettes en aluminium vides.

- **Verre**

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 077-247700065-20230203-DEL_20230209-DE

Sont compris dans la dénomination des emballages ménagers recyclables collectés dans les bornes à verre :

a) le verre de couleur sans les bouchons, tel que les bouteilles d'apéritifs, de bière, de vin, de champagne, de cidre, d'eaux minérales...

b) le verre incolore sans les capsules tel que les bocaux (pots de confiture, de mayonnaise, de condiments, de yaourts...) et les bouteilles incolores (jus de fruit, sodas...).

- **Extra-Ménagers (E.M.)**

Sont compris dans la dénomination des extra-ménagers :

a) les matelas, appareils électroménagers, meubles et autres déchets assimilables présentés à la collecte spécifique par les ménages uniquement ;

b) les déchets assimilables à des ordures ménagères mais qui, par leurs dimensions, leur poids ou leur mesure, ne pourraient être chargés dans les véhicules de collecte des ordures ménagères résiduelles (le poids ne devant pas dépasser 50 kg).

II.2. Collectes en porte-à-porte

II.2.a. Organisation et quantité collectée

L'organisation de la collecte est décrite dans le tableau ci-dessous suivant les données 2021 :

COLLECTE EN PORTE A PORTE	Fréquence de la collecte	Population	Kilométrage parcouru	Tonnages
O.M.R.	1 fois/semaine sauf centre-ville de Lizy-sur-Ourcq et immeubles des Hauts de Lizy	17 918	39 104	4 638
E.M.R.-J.M.	2 fois/mois sauf centre-ville de Lizy-sur-Ourcq et immeubles des Hauts de Lizy	17 918	18 5654	852
E.M.	2 fois/an	17 918	3 486,5	248
			TOTAL	**5 738**

Tableau 2 : Organisation de la collecte

II.2.b. Fréquence des collectes

- Collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages ménagers recyclables et journaux-magazines

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 077-247700065-20230203-DEL_20230209-DE

Le tableau ci-dessous récapitule les différentes tournées en fonction des jours de la semaine :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
O.M.R.					
Circuit 1		Lizy-sur-Ourcq : Centre, Hauts de Lizy et Maladrerie, Echampeu Armentières : Domaine du Vignois	Etrepilly, Marcilly, Douy-la-Ramée, Puisieux, Isles-lès-Meldeuses : centre	Cocherel, Ocquerre, Tancrou, Jaignes	Lizy-sur-Ourcq : Centre, Hauts de Lizy et Maladrerie
Circuit 2		Crouy-sur-Ourcq, Ocquerre	May-en-Multien, Le-Plessis-Placy, Vincy-Manoeuvre, Trocy-en-Multien, Isles-lès-Meldeuses	Coulombs-en-Valois, Germigny-sous-Coulombs, Dhuisy, Vendrest	Armentières-en-Brie, Mary-sur-Marne
Circuit 3		Congis-sur-Thérouanne			
E.M.R.-J.M.					
Circuit 1	*Semaine impaire :* Lizy-sur-Ourcq Mary-sur-Marne *Semaine paire :* Lizy-sur-Ourcq (centre), Le Plessis-Placy, Trocy-en-Multien, Isles-lès-Meldeuses, Armentières-en-Brie				
Circuit 2	*Semaine impaire :* Ocquerre, Marcilly, Douy-la-Ramée, Puisieux, Etrépilly *Semaine paire :* Congis-sur-Thérouanne, Vincy-Manoeuvre, May-en-Multien				
Circuit 3	*Semaine impaire :* Tancrou, Jaignes, Cocherel, Dhuisy, Vendrest *Semaine paire :* Crouy-sur-Ourcq, Coulombs-en-Valois, Germigny-sous-Coulombs,				

Tableau 3 : Descriptif des tournées 2021

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 077-247700065-20230203-DEL_20230209-DE

➢ Calendrier de collecte des extra-ménagers pour l'année 2021

Commune	Mars	Avril	Septembre	Octobre
Armentières-en-Brie	Mercredi 17		Mercredi 15	
Cocherel		Mercredi 14		Mercredi 13
Congis-sur-Thérouanne		Jeudi 8		Jeudi 7
Coulombs-en-Valois		Jeudi 1	Jeudi 30	
Crouy-sur-Ourcq secteur 1	Mercredi 24		Mercredi 22	
Crouy-sur-Ourcq secteur 2	Jeudi 25		Jeudi 23	
Dhuisy	Vendredi 2			Vendredi 1
Douy-la-Ramée	Mercredi 7			Mercredi 6
Etrepilly	Mercredi 7			Mercredi 6
Germigny-sous-Coulombs	Vendredi 2			Vendredi 1
Isles-lès-Meldeuses	Vendredi 19		Vendredi 17	
Jaignes		Mercredi 14		Mercredi 13
Le Plessis-Placy		Vendredi 16		Vendredi 15
Lizy-sur-Ourcq (sud Canal)		Mercredi 21		Mercredi 20
Lizy-sur-Ourcq (nord Canal)		Jeudi 22		Jeudi 21
Lizy-sur-Ourcq (HLM)		Vendredi 23		Vendredi 22
Marcilly		Vendredi 9		Vendredi 8
Mary-sur-Marne	Jeudi 18		Jeudi 16	
May-en-Multien	Vendredi 26		Vendredi 24	
Ocquerre	Mercredi 31		Mercredi 29	
Puisieux		Jeudi 15		Jeudi 14
Tancrou	Vendredi 19		Vendredi 17	
Trocy-en-Multien		Jeudi 15		Jeudi 14
Vendrest	Mercredi 31		Mercredi 29	
Vincy-Manoeuvre		Vendredi 16		Vendredi 15

Tableau 4 : Planning 2021 des tournées extra-ménagers

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 077-247700065-20230203-DEL_20230209-DE

II.2.c. Matériel utilisé

Les véhicules de collecte utilisés sont des bennes-à-ordures de type VOLVO FES 19 ou 26 tonnes, fonctionnant au diesel. Le nombre global de véhicules est de 5, et le nombre de véhicules de remplacement est de 2.

Le tableau qui suit énumère le matériel utilisé en fonction de la nature du déchet :

COLLECTE O.M.R.					
Caractéristiques	AQ821LA	AQ836LA	DB841LR	BS329BJ	EK443VH
Date de mise en service	16/04/10	16/04/10	16/05/08	27/07/11	15/03/17
Charge utile effective (tonnes)	6,3 t	6,3 t	7 t	6,4 t	6,8 t
Consommation moyenne	Entre 55 et 60 l/100km				
COLLECTE E.M.R.-J.M.					
Caractéristiques	AQ821LA	AQ836LA	DB841LR	BS329BJ	EK443VH
Date de mise en service	16/04/10	16/04/10	16/05/08	27/07/11	15/03/17
Charge utile effective (tonnes)	6,3 t	6,3 t	7 t	6,3 t	6,8 t
Consommation moyenne	Entre 55 et 60 l/100km				
COLLECTE E.M.					
Caractéristiques	BV996FQ				
Date de mise en service	23/11/07				
Charge utile effective (tonnes)	12 t				
Consommation moyenne	Entre 55 et 60 l/100km-				

Tableau 5 : Matériel utilisé par le prestataire

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 077-247700065-20230203-DEL_20230209-DE

II.2.d. Performances de collecte

En 2021, la Communauté de communes a collecté en porte-à-porte et en points d'apport volontaire 6 135,64 tonnes de déchets ménagers et assimilés, ce qui représente 342,5 kg/habitant.

Par comparaison, le SMITOM a traité en moyenne 546 kg/habitant (ce dernier chiffre intègre le poids des déchets collectés par chacun des adhérents du SMITOM plus les déchets apportés en déchetterie qui représentent en moyenne environ 121 kg/habitant).

La performance de collecte (quantités collectées par habitant) des emballages ménagers recyclables et des journaux magazines continue à augmenter légèrement, tout comme celle du verre. Elle reste néanmoins bien inférieure à la moyenne nationale, ainsi qu'à celle du territoire du SMITOM. La collecte des emballages recyclables, du papier, des journaux-magazines et du verre (collecte sélective en porte-à-porte et collecte en points d'apport-volontaire) représente 70 kg/habitant sur le Pays de l'Ourcq contre 81 kg/habitant en moyenne à l'échelle du territoire du SMITOM.

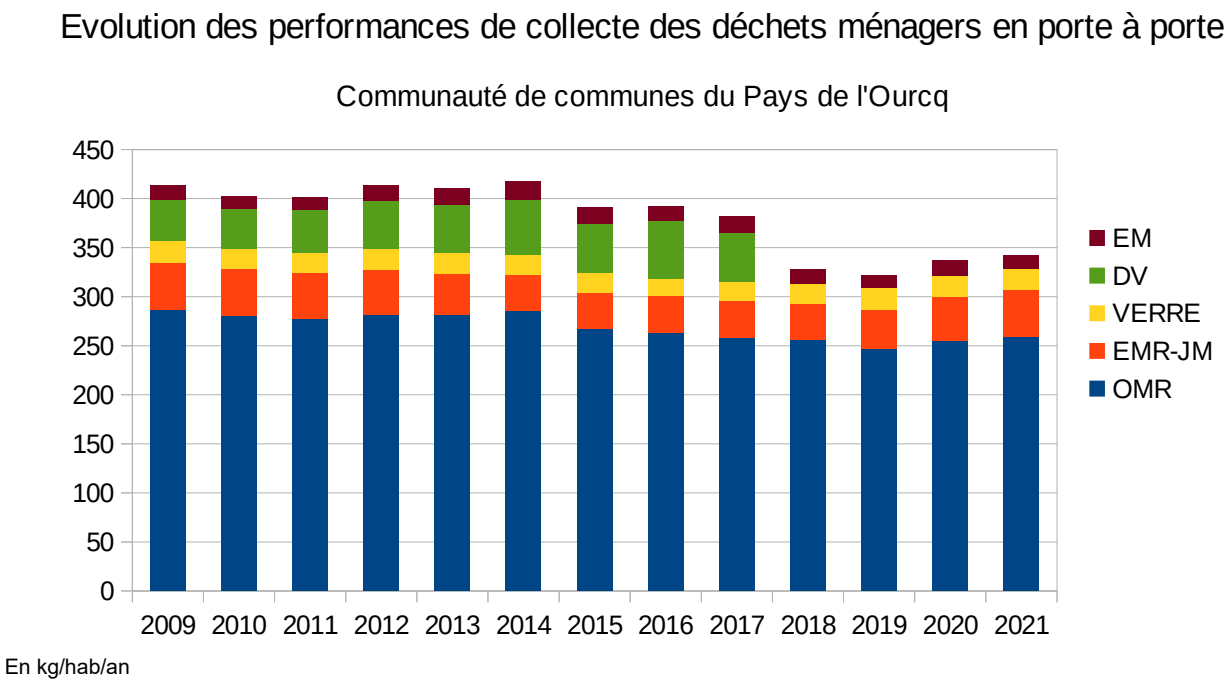

Illustration 2 : Evolution des performances de collecte de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq

18 caractérisations de bennes de collecte sélective ont été réalisées dans l'année, au Centre de Traitement Intégré de Monthyon, afin d'estimer le taux de collecte par matériau recyclable ainsi que le pourcentage de matériaux « refusés ». En 2021, le pourcentage moyen de matériaux « refusés » était de 11,57 %. Les indésirables observés étaient essentiellement des objets en plastique notamment des masques chirurgicaux, des couches, et du verre. Certaines collectes étaient sales : présence en mélange d'ordures ménagères résiduelles.

II.2.e. Mesures prises pour améliorer le service

➔ **Préparation du transfert de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » au syndicat COVALTRI 77 à compter du 1er janvier 2022**

Compte tenu de l'arrivée à échéance des marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés du Pays de l'Ourcq au 31/12/2021, il s'est avéré opportun d'examiner la possibilité d'une adhésion de la Communauté de communes à COVALTRI77 (syndicat mixte ayant pour objet la collecte et le traitements des déchets ménagers et assimilés regroupant la Communauté d'agglomération de Coulommiers – Pays de Brie, la Communauté de communes des deux Morin, 5 communes de la Communauté de communes du Val Briard et une commune de la Communauté de communes du Provinois (soit 84 communes et 120 733 habitants).

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 077-247700065-20230203-DEL_20230209-DE

Le 04/03/21, M. Jean-François LEGER, Président de COVALTRI77 accompagné des Vices-Présidents, MM. Daniel DURAND et Pascal FOURNIER, ainsi que du directeur M. Lionel EDOUART, ont présenté aux Maires des communes ainsi qu'aux membres du Bureau et de la Commission Aménagement durable et Travaux du Pays de l'Ourcq, le fonctionnement du syndicat ainsi que les modalités d'adhésion de la Communauté de communes dans le cas où celle-ci souhaiterait rejoindre le syndicat. Le 19/03/21, le Conseil communautaire du Pays de l'Ourcq a délibéré favorablement (voir annexes).

Le 15/10/21, une nouvelle réunion de concertation entre les élus du Pays de l'Ourcq et ceux de COVALTRI 77 a eu lieu afin de présenter le nouveau service de collecte des déchets ménagers et assimilés mis en place durant l'année 2022 (annexes). En ce qui concerne le traitement, les déchets ménagers et assimilés de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq continueront à être pris en charge techniquement par le SMITOM Nord 77. Toutefois, d'un point de vue juridique, la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq devra se retirer de ce syndicat pour transférer globalement la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » à COVALTRI 77 qui redéléguera la compétence traitement au SMITOM Nord 77. A compter du 1er janvier 2022, la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq n'aura donc plus de relation directe avec le SMITOM. Ce montage juridique a été acté par un arrêté préfectoral pris le 27/11/21 (annexes).

Le nouveau service a été présenté aux communes (Maires et secrétaires de mairie) le 15/12/21 par la Communauté de communes (annexes).

➔ **Collaboration avec les services de COVALTRI et son prestataire SCHAEFER pour renouveler le parc des bacs individuels pour la future collecte en porte-à-porte robotisée**

Un des principaux changements à compter du 1er janvier 2022 sera la mise en place progressive de la collecte robotisée. Les foyers du Pays de l'Ourcq vont recevoir 3 bacs individuels (dits bacs pointe de diamant permettant la collecte en porte-à-porte par des camions équipés d'un bras à préhension latérale) :

- un bac noir pour les ordures ménagères résiduelles,
- un bac jaune pour les emballages plastiques et métalliques recyclables, cartons, briques alimentaires, journaux et magazines – pas de changement des consignes de tri,
- un bac vert pour les déchets verts (pour les foyers disposant d'un jardin de plus de 40 m²).

L'enquête préalable à la distribution a été menée par le prestataire de COVALTRI 77, la société SCHAEFER, du 15/11 au 23/12/21.

II.3. Collectes en apport volontaire

II.3.a. Verre

➢ **Organisation et quantité collectée**

L'organisation de la collecte du verre en 2021 est décrite dans le tableau suivant :

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	Tonnages
Collecte du verre	397

Tableau 6 : Organisation de la collecte du verre

➢ **Matériel utilisé**

Immatriculation	EN913FF
Caractéristiques	Porteur Euro 6 – Grue hydraulique PALFINGER
Date de mise en service	
Capacité de la benne	30 m3

Tableau 7 : Matériel utilisé par le prestataire

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 077-247700065-20230203-DEL_20230209-DE

Performance de collecte = 22,15 kg/hab/an

La performance de collecte reste constante et comparable à la moyenne enregistrée à l'échelle du SMITOM Nord Seine-et-Marne, mais inférieure à la performance nationale (30 kg/hab/an*).

Il existe 38 points d'apport volontaire (description des implantations en annexes).

Préalablement au transfert de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » à COVALTRI 77, la Communauté de communes a renouvelé la totalité du parc des bornes à verre. Toutes les nouvelles bornes étaient en place en octobre 2022.

Illustration 3 : Installation de nouvelles bornes à verre

II.3.b. Déchetterie d'Ocquerre

Parmi le réseau des 10 déchetteries qu'exploite le SMITOM, une d'entre elles est située sur la commune d'Ocquerre. Elle accueille à la fois les déchets standards (gravats, encombrants, incinérables, …) et les Déchets Diffus Spéciaux (peinture, solvant, …) provenant des particuliers, des collectivités ou des artisans

- **Horaires de la déchetterie implantée sur le territoire**

Localisation	Jours et heures d'ouverture	Liste des déchets réceptionnés
Zone de Grandchamp Rue de Bel Air 77440 Ocquerre	Du 1er mars au 31 octobre Lundi : 10h-11h45 – 14h-17h45 Mardi : 9h-11h45 Mercredi : 10h-11h45 – 14h-17h45 Jeudi : 14h-17h45 Vendredi : 10h-11h45 – 14h-17h45 Samedi : 9h-11h45 – 14h-17h45 Dimanche : 9h-11h45 Du 1er novembre au 28 ou 29 février Lundi : 10h-11h45 – 14h-16h45 Mardi : 9h-11h45 Mercredi : 10h-11h45 – 14h-16h45 Jeudi : 14h-16h45 Vendredi : 14h-16h45 Samedi : 9h-11h45 – 14h-16h45 Dimanche : 9h-11h45	Gravats, encombrants incinérables, végétaux, ferraille, batteries et huile. Pneumatiques. Déchets diffus spécifiques (peinture, solvants, produits d'entretien…). Piles, accumulateurs. Déchets d'équipements électriques et électroniques. Mobiliers. Radiographie. Textiles. Lampes et néons. Cartons.

Tableau 8 : Horaires de la déchetterie

- **Quantités de déchets acceptés en déchetterie d'Ocquerre en 2021**

* Source : CITEO

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 077-247700065-20230203-DEL_20230209-DE

En 2021, il y a eu 26 748 passages à la déchetterie d'Ocquerre et 3 936 tonnes d'apports (voir la synthèse du rapport d'activités du SMITOM en annexes).

➢ **Conditions d'accès aux déchetteries**

Les conditions d'accès aux déchetteries du S.MI.T.O.M. sont les suivantes :

- Demeurer dans l'une des communes dont le S.MI.T.O.M. traite les déchets.
- Présenter la carte d'accès, une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins d'un an
- Accès limité aux véhicules de tourisme inférieurs à 3,5 tonnes.
- Les particuliers sont autorisés à déposer au maximum 4m^3 de déchets par jour, avec un maximum de 0,5 m^3 de Déchets Diffus Spéciaux (dans les déchetteries concernées).
- Les apports d'huile de vidange sont limités à 20 litres par jour.
- Un quota annuel de 18 m^3 gratuits de dépôt de déchets par foyer est autorisé. Si ce quota est atteint, il est possible de continuer à déposer des déchets en s'acquittant d'un droit de dépôt en fonction de la nature des déchets déposés, sous forme de bons d'accès en déchetterie.

II.4. Service hors service public

Le service développé en dehors du service public est la collecte des textiles usagés sur les communes d'Armentières-en-Brie, Congis-sur-Thérouanne, Crouy-sur-Ourcq, Isles-lès-Meldeuses, Lizy-sur-Ourcq, Mary-sur-Marne et May-en-Multien, Ocquerre et Puisieux ; service assuré par deux opérateurs :

◆ Ecotextile

Commune	Emplacement
Armentières-en-Brie	Terrain de tennis
Lizy-sur-Ourcq	Intermarché
	Place de l'Église
Mary-sur-Marne	École
TOTAL	

Tableau 9 : Répartition du tonnage collecté par Ecotextile en fonction du point d'apport volontaire

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 077-247700065-20230203-DEL_20230209-DE

- Le Relais

Commune	Emplacement	Tonnage collecté en 2021
Congis-sur-Thérouanne	Lycée du Gué à Tresmes	5,48
	Place de la Mairie	
Crouy-sur-Ourcq	Place de la Mairie	7,16
	Stade	
Isles-lès-Meldeuses	Cimetière	3,7
Lizy-sur-Ourcq	Gamm vert	11,57
	Château d'Eau	
	Collège	
	École Monnet Dès	
	Place de l'Église	
May-en-Multien	Rue de la Chevaupierre	2,26
Ocquerre	Déchetterie	2,49
Puisieux	Champfleury	1,37
TOTAL		34

Tableau 10 : Répartition du tonnage collecté par le Relais en fonction du point d'apport volontaire

III. TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILES

III.1. Nature des traitements et valorisation

Les déchets collectés sur le territoire sont traités sur les unités suivantes :

Installations de traitement	Maître d'ouvrage	Exploitant	Nature de la principale valorisation
Unité de valorisation énergétique de Monthyon	SMITOM	SOMOVAL	Électricité
Plateforme de tri sommaire des encombrants	SMITOM	SOMOVAL	Électricité
Plateforme de traitement des déchets verts	SMITOM	SOMOVAL / CTM / CVE / SEDE	Déchets verts broyés criblés
Centre de tri	SMDO	PAPREC	Recyclage

Installation de collecte et de massification	Maître d'ouvrage	Exploitant
Centre de transfert (5 centres)	SMITOM	SOMOVAL
Déchèteries (10 dont 1 ponctuelle)	SMITOM	AUBINE TRIADIS (déchets spéciaux)
Plateforme de rechargement du verre	SMITOM	SOMOVAL

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 077-247700065-20230203-DEL_20230209-DE

Le SMITOM Nord Seine-et-Marne bénéficie de 5 centres de transfert répartis sur le territoire et d'un centre intégré de traitement des déchets situé sur la commune de Monthyon qui regroupe une unité d'incinératon composé de deux fours à grilles et d'un four à lit fluidisé, une plateforme de broyage et criblage des déchets verts, une plateforme de tri sommaire des encombrants et une plateforme de rechargement du verre.

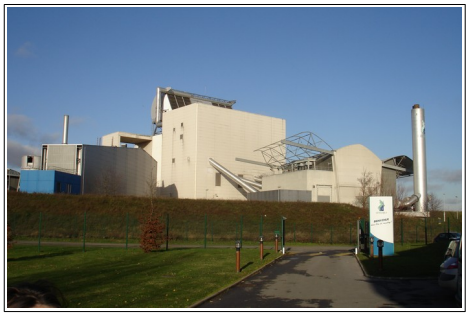

Illustration 3 : C.I.T. de Monthyon

Le centre de tri de Monthyon ne permettant pas le passage à l'extension des consignes de tri, le traitement de la collecte sélective a été externalisé au travers de conventions d'entente. Après massification en centre de transfert, la collecte sélective est envoyée pour traitement au centre de tri du SMDO à Villers-Saint-Paul dans l'Oise.

▶ RÉPARTITION DES MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DES HABITANTS DU TERRITOIRE DU SMITOM* 88 % des déchets sont valorisés sous forme de matière ou d'énergie. Le taux d'enfouissement est identique à celui observé sur la région Ile-de-France avec 12 % des tonnes enfouies contre 11,5 % en Ile-de-France. Au Centre Intégré de Traitement, comme sur le reste de la région parisienne, l'incinération reste le principal mode de traitement : 54 % contre 60 % sur la région francilienne. Le SMITOM fait figure de bon élève en matière de recyclage avec 18 % des déchets orientés vers des filières de recyclage contre 15 % au niveau francilien. Particularité du syndicat, depuis 2020, l'ensemble des gravats est trié et recyclé par la société Bennes Services. Du fait du bâti semi-rural, la valorisation organique s'élève à 16% contre 6,6% en Ile-de-France.

*hors apports extérieurs

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 077-247700065-20230203-DEL_20230209-DE

III.2. Capacité et tonnage traité

Le tableau suivant mentionne la capacité du traitement et les tonnages par le S.MI.T.O.M.

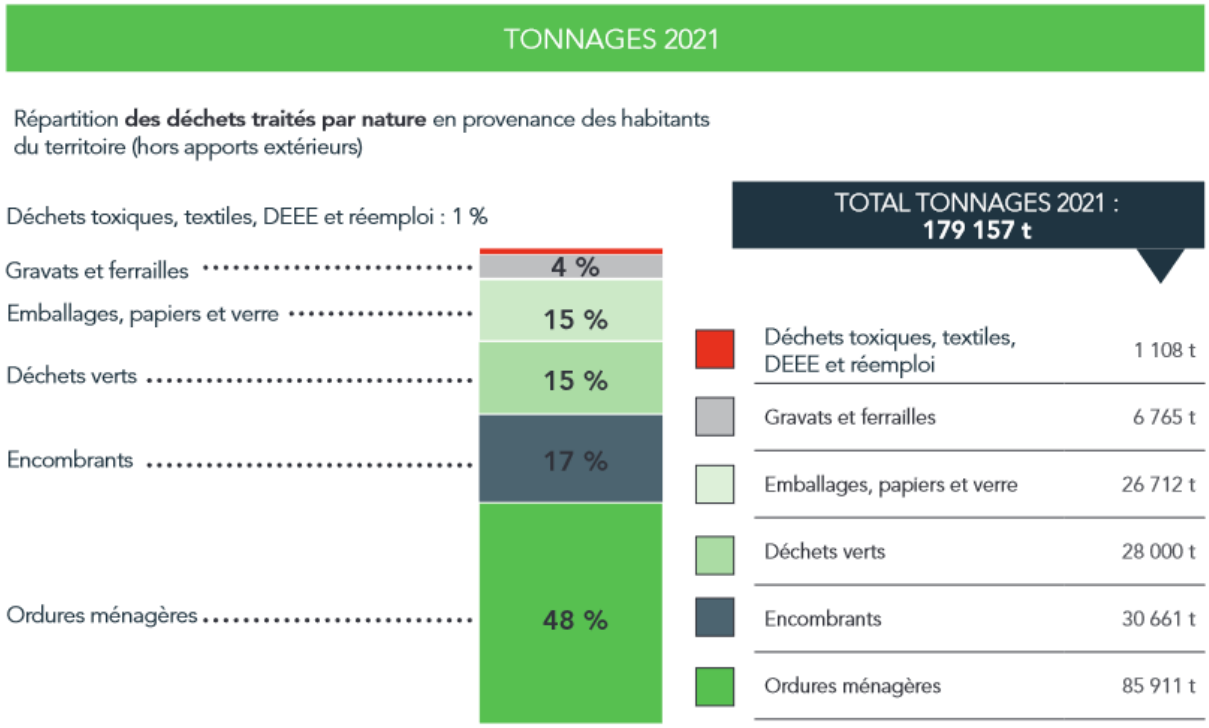

Tableau 12 : Tonnages traités par le S.MI.T.O.M. pour l'année 2021

Une synthèse du rapport annuel du SMITOM pour l'année 2021 est jointe en **annexes**.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 077-247700065-20230203-DEL_20230209-DE

B. INDICATEURS FINANCIERS

I. MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE D'ÉLIMINATION

La Communauté de communes du Pays de l'Ourcq gère le service de collecte des déchets ménagers et assimilés en régie avec des prestations de service. Les prestations de collecte des ordures ménagères, des emballages ménagers recyclables et des journaux-magazines, ainsi que des encombrants, sont réalisées par la société ECT Collecte, avec laquelle la Communauté de communes a passé un marché public pour une période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021 (cf. A-II). La collecte du verre est effectuée pour la même période par la société MINERIS.

Le S.MI.T.O.M. a confié depuis le 1er mai 2018 l'exploitation de sa filière de traitement, via un contrat de concession de service public, à la société SOMOVAL, filiale du groupe VEOLIA Propreté.

II. BILAN ANNUEL

II.1. Dépenses du service

En 2021, le montant global annuel des dépenses du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés s'est élevé à 2 136 881 € T.T.C, se décomposant comme suit :

- Dépenses de pré-collecte (notamment achat de colonnes à verre) : 128 027 € T.T.C.
- Dépenses de collecte : 680 632 € T.T.C.
- Dépenses de traitement : 1 328 222 € T.T.C.

II.2. Détail des montants des prestations

Le tableau ci-dessous présente le détail des montants des prestations d'élimination des déchets ménagers et assimilés, ainsi que les entreprises chargées de ces prestations :

	Marché (services et fourniture)	Délégation de Service Public sous forme d'une régie intéressée	En € T.T.C.	En €/hab
Charges liées à la précollecte			**128 027**	**7,15**
Location local et véhicule			30 048	
Salaires et charges agents techniques en charge distribution des bacs				
Achat de colonnes à verre			97 979	5,47
Charges liées à la collecte dont			**680 632**	**37,99**
Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles	ECT COLLECTE		448 360	25,02
Collecte des Emballages Ménagers Recyclables et Journaux-Magazines	ECT COLLECTE		187 681	10,47
Collecte des Extra-Ménagers	ECT COLLECTE		23 044	1,29
Collecte du Verre	MINERIS		21 547	1,20
Contributions versées au S.MI.T.O.M. Nord Seine et Marne*			**1 328 222**	**74,13**
Tri, incinération, transit, compostage, déchetterie, enfouissement		SOMOVAL	1 328 222	74,13
Coût total brut T.T.C. du service public à la charge de la collectivité			**2 136 881**	**119,26**
Nombre d'habitants desservis			*17 918*	

III.1. Tableau 13 : Indicateurs économiques 2021

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 077-247700065-20230203-DEL_20230209-DE

II.3. Financement du service

La Communauté de communes perçoit annuellement une aide de CITEO, éco-organisme agréé par l'État pour organiser, superviser et accompagner le recyclage des emballages ménagers, des papiers et des cartons en France.

En 2021, le soutien de CITEO reversé à la Communauté de communes représentait 139 878 €.

Les résultats de l'année 2020 sont donnés pour comparaison, en **annexes**.

Le financement du service de collecte est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) dont le taux est voté chaque année par le Conseil communautaire.

En 2021, la T.E.O.M. a financé à hauteur de 2 036 947 € le montant global des dépenses d'élimination des déchets ménagers et assimilés (ce qui représente de l'ordre de 113,7 € par habitant).

C. SYNTHÈSE

Le schéma ci-dessous récapitule le flux de gestion des déchets :

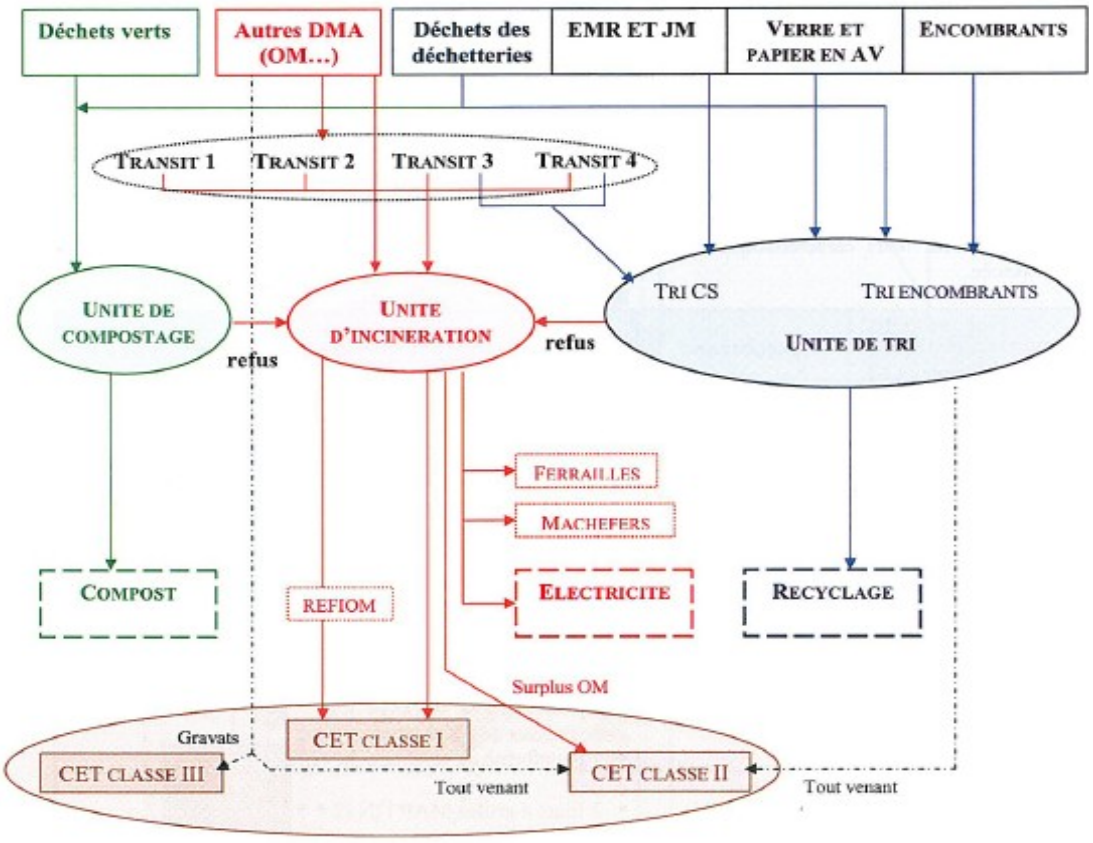

Illustration 4 : Schéma de principe du flux de gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 077-247700065-20230203-DEL_20230209-DE

ANNEXE 1 : Rapport d'activité 2021 du SMITOM - Synthèse et Résultats des caractérisations CCPO

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 077-247700065-20230203-DEL_20230209-DE

ANNEXE 2 : INDICATEURS ECONOMIQUES 2020

	Marché (services et fourniture)	Délégation de Service Public sous forme d'une régie intéressée	En € T.T.C.	En €/hab
Charges liées à la précollecte			**96 782**	**5,35**
Ambassadeur du tri / Livraison de bacs (location local et véhicule)			94 262	5,21
Communication et frais divers			2 520	0,14
Charges liées à la collecte dont			**659 208**	**36,45**
Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles	ECT COLLECTE		430 916	23,83
Collecte des Emballages Ménagers Recyclables et Journaux-Magazines	ECT COLLECTE		179 271	9,91
Collecte des Extra-Ménagers	ECT COLLECTE		27 939	1,54
Collecte du Verre	MINERIS		21 082	1,17
Contributions versées au S.MI.T.O.M. Nord Seine et Marne*			**1 273 736**	**70,43**
Tri, incinération, transit, compostage, déchetterie, enfouissement		SOMOVAL	1 273 736	70,43
Coût total brut T.T.C. du service public à la charge de la collectivité			**2 029 726**	**112,23**
Nombre d'habitants desservis			*18 085*	

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 077-247700065-20230203-DEL_20230209-DE

ANNEXE 3 : PRÉPARATION DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILES A COVALTRI77

Délibération prise par la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq le 13 mars 2021 ayant pour objet la délégation de la compétence Collecte et Traitement des déchets ménagers et assimilés au syndicat COVALTRI77

Compte-rendu de la réunion de présentation aux élus de la Communauté de communes du nouveau service public de collecte des déchets ménagers et assimilés par le syndicat COVALTRI 77 – 15 octobre 2021

Arrêté préfectoral 2021-63 en date du 27/11/21 constatant le retrait de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq du SMITOM Nord 77 et autorisant son adhésion au syndicat mixte COVALTRI 77 et constatant l'extension du périmètre d'intervention du SMITOM Nord 77

Présentation aux communes du Pays de l'Ourcq du nouveau service de collecte des déchets ménagers – Réunion du 08/12/21 (secrétaires de mairie et élus référents COVALTRI)

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 077-247700065-20230203-DEL_20230209-DE

ANNEXE 4 : RAPPORT D'ACTIVITÉ D'ECT COLLECTE 2021

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 077-247700065-20230203-DEL_20230209-DE

ANNEXE 5 : EMPLACEMENTS DES BORNES A VERRE 2021

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 077-247700065-20230203-DEL_20230209-DE

ANNEXE 6 : RAPPORT ANNUEL DU RELAIS
Collecte des Textiles - 2021

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 077-247700065-20230203-DEL_20230209-DE

LISTE DES ILLUSTRATIONS ET TABLEAUX

- Illustrations :

Illustration 1 : Territoire de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq
Illustration 2 : Evolution des performances de collecte de la Communauté de communes du pays de l'Ourcq
Illustration 3 : Installation de nouvelles bornes à verre
Illustration 4 : C.I.T. de Monthyon
Illustration 4 : Schéma de principe du flux de gestion des déchets

- Tableaux :

Tableau 1 : Répartition du nombre d'habitants sur les 22 communes
Tableau 2 : Organisation de la collecte
Tableau 3 : Descriptif des tournées 2021
Tableau 4 : Planning 2021 des tournées des extra-ménagers
Tableau 5 : Matériel utilisé par le prestataire
Tableau 6 : Organisation de la collecte du verre
Tableau 7 : Matériel utilisé par le prestataire
Tableau 8 : Horaires de la déchetterie
Tableau 9 : Répartition du tonnage collecté par Ecotextile en fonction du point d'apport volontaire
Tableau 10 : Répartition du tonnage collecté par le Relais en fonction du point d'apport volontaire
Tableau 11 : Tonnages traités par le S.MI.T.O.M. pour l'année 2021
Tableau 12 : Indicateurs économiques 2021

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 077-247700065-20230203-DEL_20230209-DE

LEXIQUE

A.D.E.M.E. : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

A.V. : Apport Volontaire

C.C.P.O. : Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq

C.E.T. : Centre d'Enfouissement Technique

C.I.T. : Centre Intégré de Traitement

C.S. : Collecte Sélective

D.M.A. : Déchets Ménagers et Assimilés

D.D.S. : Déchets Diffus Spéciaux

D.V. : Déchets Verts

E.M. : Extra-ménagers

E.M.R.-J.M. : Emballages Ménagers Recyclables et Journaux-Magazines

I.N.S.E.E. : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

J.M. : Journaux-Magazines

O.M. : Ordures Ménagères

O.M.R. : Ordures Ménagères Résiduelles

P.A.P. : Porte A Porte

P.A.V. : Point d'Apport Volontaire

P.E.H.D. : Polyéthylène Haute Densité

P.E.T. : Polyéthylène Téréphtalate

R.E.F.I.O.M. : Résidu de Fumée d'Incinération d'Ordures Ménagères

S.MI.T.O.M. : Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères

t/an : tonne par an

t/h : tonne par heure

T.E.O.M. : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

T.T.C. : Toutes Taxes Comprises